

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 03 octobre 2024

Délibération n° 2024-10-06

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 27/09/2024
En exercice	29	Date de l'affichage : 27/09/2024
Qui ont pris part à la délibération	27	

Présents : Éva BELIN ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Serge ARLA ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Senay OZTURK ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Christel EYHERAMOULO ; Jean-Pierre LABADIE ; David PERRIARD ; Maya VALLART ; Sarah BOURSIER.

Absents excusés :

Pierre PASQUIER a donné procuration à François TRAMASSET en date du 29 septembre 2024
Sandrine COELHO a donné procuration à Catherine VICENTE-PAUCHON en date du 1^{er} octobre 2024
Christine VICENTE a donné procuration à Nadine DURU en date du 1^{er} octobre 2024
Cindy ESPLAN a donné procuration à Éva BELIN en date du 1^{er} octobre 2024
Vincent BAUDONNE a donné procuration Miguel FORTE en date du 03 octobre 2024
Alain CALIOT a donné procuration à Maya VALLART en date du 02 octobre 2024
Mylène LARRIEU a donné procuration à Christel EYHERAMOULO en date du 03 octobre 2024
Carine REY a donné procuration à Serge ARLA en date du 02 octobre 2024
Bertrand LEIRIS a donné procuration à Christian BURGARD en date du 03 octobre 2024

Absents :

Davy CAMY
Julie ESPIAU

Secrétaire de séance : Catherine VICENTE-PAUCHON

OBJET : Modification du tableau des emplois, création d'un (1) poste d'adjoint technique territorial à temps complet 35h00. Le poste est à pourvoir au 1^{er} novembre 2024.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'en raison de la création d'un emploi permanent pour l'année 2024, le tableau des emplois de la commune doit être modifié.



Aussi, madame le Maire, propose la création d'un (1) poste permanent d'adjoint technique territorial de catégorie C (**cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux**) à temps complet à 35h00. Il sera chargé d'assurer, les travaux d'entretien de la voirie de la Commune. Le poste est à pourvoir au 1^{er} novembre 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet et complet, section 1,

Vu le tableau des emplois de la commune mis à jour,

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer l'équipe du service entretien de la voirie de la commune,

Le tableau des emplois de la commune doit être modifié avec la création d'un emploi permanent à temps complet au 1^{er} novembre 2024, sur le poste d'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

DÉCIDE

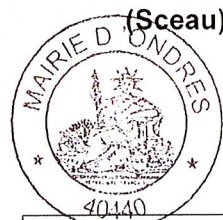
ARTICLE 1 : Il est approuvé la modification du tableau des emplois de la commune et, par conséquent, la création d'1(un) poste d'adjoint technique territorial, sur un temps complet 35 heures hebdomadaires, à pourvoir au 1^{er} novembre 2024.

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2024, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

ARTICLE 3 : Madame le Maire est chargée d'accomplir toutes les formalités nécessaires pour l'aboutissement de cette décision.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le 04 octobre 2024,
Le Maire,

Acte rendu exécutoire le ...07... / ...10... / 2024

- après télétransmission électronique le ...07... / ...10... / 2024

- et mise en ligne sur le site de la commune le ...07... / ...10... / 2024